

Le Dr John P. O'Keefe

Bien que la réglementation de notre secteur relève des provinces, le climat politique est défini mondialement.

Pensez localement et agissez mondialement

n collègue étranger m'a joint récemment pour me poser des questions sur la prestation des soins buccodentaires au Canada. Il voulait savoir s'il existait des faits documentés sur l'exercice autonome des denturologistes et des hygiénistes et son effet sur la qualité ou le prix des soins.

Il semble que le Bureau de la concurrence de son pays recommande l'exercice autonome pour ces 2 professions et cite le Canada comme un illustre exemple de la façon dont la prestation des soins buccodentaires peut être améliorée en libéralisant les règlements visant les professions de la santé.

Bien que je n'aie pas été en mesure de lui fournir les faits qu'il cherchait, j'ai trouvé le moment et la nature de sa demande très à propos. Seulement quelques jours plus tôt, j'ai découvert un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) située à Paris contenant des recommandations fort semblables à celles du Bureau de la concurrence susmentionné.

L'OCDE (www.oecd.org) fournit des informations, des statistiques et des analyses ayant trait à des questions sociales et économiques importantes pour ses 30 pays membres. Elle fait aussi des recommandations favorisant des règles communes pour les pays tâchant de s'adapter à la mondialisation.

Dans le contexte de la promotion de l'harmonisation des systèmes à l'ère de la mondialisation, ce rapport revêt une importance particulière. Intitulé *Enhancing Beneficial Competition in the Health Professions*, c'est le premier rapport que le Comité de la concurrence de l'OCDE a publié sur les professions de la santé. Si l'OCDE recommande plus de concurrence dans les soins de santé, je parie que nous en entendrons parler davantage de la part des gouvernements au cours des années à venir.

Le rapport reconnaît l'importance de règlementer les professions de la santé, admettant que les règles régissant ces professions servent à protéger le public contre le tort que peuvent causer des charlatans ou des fournisseurs non qualifiés. Bien que ces règles puissent être considérées de caractère «anticoncurrentiel», elles sont conçues en vue d'assurer la prestation de soins d'excellente qualité. Le rapport souligne la nécessité d'atteindre un bon équilibre entre restreindre la concurrence et assurer la qualité.

Dans l'un de ses arguments, le rapport soutient que les règles contraignant la concurrence peuvent être particulièrement restrictives dans des domaines de soins de santé faisant partie du secteur non gouvernemental. Le secteur des soins buccodentaires occupe une place proéminente dans tout le rapport, les auteurs l'ayant choisi comme un bon exemple de ce qu'ils appellent la «surréglementation». Lorsque le rapport parle de la restriction des activités «paraprofessionnelles», ce secteur est le premier exemple cité.

De nombreux points abordés dans le rapport de l'OCDE reprennent des arguments soulevés dans un rapport de la Commission fédérale du commerce et du Ministère de la justice des États-Unis publié en 2004 et intitulé *Improving Health Care: A Dose of Competition*. Ce document donne des raisons pour ne pas considérer le secteur des soins buccodentaires comme un «cas spécial» et, par conséquent, exempté des lois antitrust s'appliquant à d'autres secteurs opérationnels. Il cherche également un équilibre entre la réglementation et la concurrence pouvant assurer les meilleurs résultats relativement à la compression des coûts, à l'assurance de la qualité et à l'accès général aux soins.

Quelles leçons devons-nous tirer de ces 2 rapports? À mon avis, il y aura un effort concerté au niveau international de la part des professions nouvelles afin d'utiliser des arguments de surréglementation pour défier la position des professions établies. Le secteur des soins buccodentaires est mûr pour de telles mesures parce qu'il agit surtout dans le secteur non gouvernemental.

Avec de nouveaux arguments, la profession dentaire se doit de coordonner ses activités au niveau mondial pour défendre ses intérêts avec des organismes comme l'OCDE, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Créant la structure pour la mondialisation, ces organismes exercent de plus en plus d'influence pour arrêter des politiques en matière de soins de santé dans les pays membres. Bien que la réglementation de notre secteur relève des provinces, le climat politique est défini mondialement.

John O'Keefe 1-800-267-6354, poste 2297 jokeefe@cda-adc.ca